



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Cahors, le 24 septembre 2019

Communiqué de presse

Bilan de l'Opération interministérielle Vacances 2019

Chaque été, la **DDCSPP du Lot** participe à l'**Opération Interministérielle Vacances (OIV)**. Cette opération qui s'est déroulée cette année du 3 juin au 15 septembre, coordonne l'action de plusieurs services administratifs de l'État, vise à assurer la sécurité et la protection économique des consommateurs et des vacanciers dans les départements les plus touristiques, dont fait partie le département du Lot.

Les contrôles des séjours de vacances réalisés par le Service Jeunesse, Sport et vie associative portent, d'une part sur le respect de la sécurité physique et morale des mineurs, sur l'hygiène et la sécurité des locaux, sur le suivi sanitaire, et d'autre part, sur la qualité des projets éducatifs et pédagogiques et de leur mise en œuvre. **84 contrôles ont été réalisés en 2019**, donnant lieu à une injonction adressée à un organisateur de séjours. En 2018, 63 contrôles avaient été réalisés et 2 injonctions faites.

Les établissements d'activités physiques et sportives concernent les baignades surveillées, les centres équestres, les loueurs de canoës et les établissements utilisant des équipements de protection individuelle (parcours acrobatique en hauteur, spéléologie...). **42 contrôles ont été effectués** et une injonction a été faite sans donner lieu à la fermeture de l'établissement concerné.

Trois séjours de vacances adaptés organisés à l'attention de personnes handicapées physiques ou atteints de déficiences cognitives ont été contrôlés sans révéler le moindre dysfonctionnement.

S'agissant du service concurrence, consommation et répression des fraudes, une action de contrôle a visé en priorité le report de la traçabilité et de la loyauté des informations sur l'origine des viandes de boucherie d'une part, et des fruits et légumes d'autre part. Le contrôle des mentions valorisantes des produits (labels) mis en avant pour promouvoir certains produits est également un axe prioritaire de contrôle. **Sur les 115 inspections réalisées en 2019, 28 établissements ont reçu un avertissement, 23 ont fait l'objet d'injonction de mise en conformité et 7 ont été verbalisés.**

Les sites Internet de certains établissements d'hébergement contrôlés du département ont également fait l'objet d'avertissements pour des défauts d'information comme l'absence du droit de rétractation et d'autres mentions obligatoires applicables à la vente à distance.

La présence d'une clientèle nombreuse et passagère ainsi que les fortes températures estivales peuvent être source de problèmes d'approvisionnement, de stockage ou de gestion des stocks et de non-respect de la chaîne du froid. **Le service de la sécurité sanitaire des aliments a réalisé 39 inspections** donnant lieu à 15 avertissements et quatre mises en demeure.

Les résultats des actions menées durant la période OIV montrent encore beaucoup trop d'anomalies et de dérives, les réglementations de base étant soit méconnues, soit volontairement ignorées. La surveillance renforcée dans ces secteurs d'activité sera donc maintenue dans les prochains mois. Les services de l'État s'engagent à intensifier leurs contrôles aléatoires, tout en accompagnant les structures dans leur mise en conformité.

Contacts presse :

préfecture du Lot – pôle de la communication interministérielle

Tél. 05 65 23 10 60

pref-communication@lot.gouv.fr

site internet : www.lot.gouv.fr